

Rapport de repérage du plomb avant démolition

Version : V01

Numéro de dossier : EPFBR3_01_20250211_21-22084-1_BATD_DEML
Norme employée : AFNOR NF X46-035
Date du repérage : 03/03/2025
Heure d'arrivée : 08 h 30
Date émission : 10/03/2025

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant démolition conformément l'art. R4412-5 du Code du Travail.

Tous les éléments du bâti susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'une mesure. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'évaluer le risque lié au plomb éventuellement contenu dans les matériaux, en fonction du matériau et du type d'intervention prévue.

Le présent rapport n'est pas un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) et ne peut être utilisé dans le cadre de la vente ou la location d'un bien immobilier.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux éléments de la construction uniquement accessible lors de l'intervention de l'opérateur de repérage. Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **22 RUE DE PENTHIEVRE
22270 JUGON LES LACS**

Référence cadastrale : **A0568**

Propriétaire

Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre : **Propriétaire**
(Sur déclaration de l'intéressé)
Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2025

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
COLLET Yann	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 25/09/2023 Échéance : 24/09/2030 N° de certification : 18-1262	

Liste de rapports antérieurs

Date	Objet
Néant	Néant



Sommaire

A.	Références réglementaires.....	3
B.	Renseignements complémentaires concernant la mission.....	3
	B.1. Commanditaire de la mission.....	3
	B.2. L'appareil à fluorescence X.....	3
	B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X.....	3
	B.4. Le bien objet de la mission.....	3
	B.5. Liste des locaux visités :.....	4
	B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :.....	4
C.	Résultats des mesures.....	5
D.	Commentaires et signature.....	17
E.	Méthodologie d'intervention.....	18
F.	Notice d'information à remettre au donneur d'ordre.....	19
G.	Planches de repérage.....	21

A. Références réglementaires

- ❖ Principes généraux de prévention de l'article L4121-2 du code du travail
- ❖ Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
Articles R4412-59 et suivants du code du travail

B. Renseignements complémentaires concernant la mission

B.1. Commanditaire de la mission

Nom et prénom: **EPF Bretagne (Propriétaire - Sur déclaration de l'intéressé)**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-35207 RENNES**

B.2. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Fondis Electronic**
Modèle de l'appareil : **FENX2**
N° de série de l'appareil : **24-1147**
Nature du radionucléide : **109Cd**
Date du dernier chargement de la source : **19/09/2024** (Activité à cette date : **909 MBq**)
Déclaration ASN - N° : **T350554**
Déclaration ASN - Date : **05/05/2023**
Précision de l'appareil : **0,1 mg/cm²**

B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X

Etalon {Fab. : SRM; NIST : 2573; Concentration : 1,04 mg/cm²; Précision : 0,064 mg/cm²}

Vérification de la justesse de l'appareil	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	03/03/2025	1,10
Etalonnage sortie	03/03/2025	1,08

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque repérage une vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.4. Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	22 RUE DE PENTHIEVRE 22270 JUGON LES LACS
Description de l'ensemble immobilier	Autres
Année de construction	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721-35207 RENNES

B.5. Liste des locaux visités :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| ❖ Sous-sol - Garage 1 | ❖ Sous-sol - Garage 2 |
| ❖ Sous-sol - Caves 1 | ❖ Sous-sol - Caves 2 |
| ❖ Sous-sol - Atelier | ❖ Sous-sol - Escalier |
| ❖ RDC - Entrée 1 | ❖ RDC - WC |
| ❖ RDC - SdE | ❖ RDC - Chambre |
| ❖ RDC - Séjour | ❖ RDC - Salon |
| ❖ RDC - Placard | ❖ RDC - Cuisine |
| ❖ RDC - Entrée 2 | ❖ RDC - Dégagement |
| ❖ RDC - Escalier | ❖ Étage - Dégagement |
| ❖ Étage - WC | ❖ Étage - SdE |
| ❖ Étage - Cuisine | ❖ Étage - Chambre 1 |
| ❖ Étage - Chambre 2 | ❖ Étage - Bureau |
| ❖ Étage - Placard | ❖ Étage - Rangement 1 |
| ❖ Étage - Rangement 2 | ❖ Jardin |

B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :

Néant



c. Résultats des mesures

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
-	Sous-sol - Garage 1		1	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 1	A	2	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 1	B	3	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 1	C	4	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 1	D	5	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 1		6	Plafond	Fibralith		NM		Absence de revêtement
2	Sous-sol - Garage 1		7	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	0,02	0,1	
3	Sous-sol - Garage 1		7	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	0,01	0,1	
4	Sous-sol - Garage 1		8	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	0,05	0,1	
5	Sous-sol - Garage 1		8	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	0,04	0,1	
6	Sous-sol - Garage 1		9	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	0,08	0,1	
7	Sous-sol - Garage 1		9	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	0,03	0,1	
8	Sous-sol - Garage 1		10	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
9	Sous-sol - Garage 1		10	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	0,08	0,1	
10	Sous-sol - Garage 1		11	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
11	Sous-sol - Garage 1		11	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	0,09	0,1	
12	Sous-sol - Garage 1		12	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	0,10	0,1	
13	Sous-sol - Garage 1		12	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	0,03	0,1	
14	Sous-sol - Garage 1		13	Porte 1	Bois	Peinture	0,07	0,1	
15	Sous-sol - Garage 1		13	Porte 1	Bois	Peinture	0,07	0,1	
16	Sous-sol - Garage 1		14	Porte 2	Bois	Peinture	0,09	0,1	
17	Sous-sol - Garage 1		14	Porte 2	Bois	Peinture	0,02	0,1	
-	Sous-sol - Garage 2		15	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 2	A	16	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 2	B	17	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 2	C	18	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 2	D	19	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Garage 2		20	Plafond	Fibralith		NM		Absence de revêtement
18	Sous-sol - Garage 2		21	Porte	Bois	Peinture	0,10	0,1	
19	Sous-sol - Garage 2		21	Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
-	Sous-sol - Caves 1		22	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 1	A	23	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 1	B	24	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 1	C	25	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 1	D	26	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 1		27	Plafond	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 2		28	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 2	A	29	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 2	B	30	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 2	C	31	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 2	D	32	Mur	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Caves 2		33	Plafond	Béton		NM		Absence de revêtement
-	Sous-sol - Atelier		34	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
20	Sous-sol - Atelier	A	35	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
21	Sous-sol - Atelier	A	35	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
22	Sous-sol - Atelier	B	36	Mur	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
23	Sous-sol - Atelier	B	36	Mur	Plâtre	Peinture	0,10	0,1	
24	Sous-sol - Atelier	C	37	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
25	Sous-sol - Atelier	C	37	Mur	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
26	Sous-sol - Atelier	D	38	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
27	Sous-sol - Atelier	D	38	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
-	Sous-sol - Atelier		39	Plafond	Fibtalith		NM		Absence de revêtement
28	Sous-sol - Atelier		40	Fenêtre intérieure	Carreaux verre	Peinture	0,05	0,1	
29	Sous-sol - Atelier		40	Fenêtre intérieure	Carreaux verre	Peinture	0,05	0,1	
30	Sous-sol - Atelier		41	Fenêtre extérieure	Carreaux verre	Peinture	0,06	0,1	
31	Sous-sol - Atelier		41	Fenêtre extérieure	Carreaux verre	Peinture	0,03	0,1	
32	Sous-sol - Atelier		42	Porte	Bois	Peinture	0,02	0,1	
33	Sous-sol - Atelier		42	Porte	Bois	Peinture	0,03	0,1	
-	Sous-sol - Escalier		43	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
34	Sous-sol - Escalier	A	44	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
35	Sous-sol - Escalier	A	44	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
36	Sous-sol - Escalier	B	45	Mur	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
37	Sous-sol - Escalier	B	45	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
38	Sous-sol - Escalier	C	46	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
39	Sous-sol - Escalier	C	46	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
40	Sous-sol - Escalier	D	47	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
41	Sous-sol - Escalier	D	47	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
42	Sous-sol - Escalier		48	Plafond	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
43	Sous-sol - Escalier		48	Plafond	Plâtre	Peinture	0,10	0,1	
44	Sous-sol - Escalier		49	Porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	
45	Sous-sol - Escalier		49	Porte	Bois	Peinture	0,04	0,1	
-	RDC - Entrée 1		50	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
46	RDC - Entrée 1	A	51	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
47	RDC - Entrée 1	A	51	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
48	RDC - Entrée 1	B	52	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
49	RDC - Entrée 1	B	52	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
50	RDC - Entrée 1	C	53	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
51	RDC - Entrée 1	C	53	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
52	RDC - Entrée 1	D	54	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
53	RDC - Entrée 1	D	54	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
54	RDC - Entrée 1		55	Plafond	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
55	RDC - Entrée 1		55	Plafond	Plâtre	Peinture	0,10	0,1	
-	RDC - Entrée 1		56	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
56	RDC - Entrée 1		57	Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	
57	RDC - Entrée 1		57	Porte	Bois	Peinture	0,10	0,1	
-	RDC - WC		58	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
58	RDC - WC	A	59	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
59	RDC - WC	A	59	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,05	0,1	
60	RDC - WC	B	60	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
61	RDC - WC	B	60	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,05	0,1	
62	RDC - WC	C	61	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
63	RDC - WC	C	61	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
64	RDC - WC	D	62	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
65	RDC - WC	D	62	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
66	RDC - WC		63	Plafond	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
67	RDC - WC		63	Plafond	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
-	RDC - WC		64	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
68	RDC - WC		65	Porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	
69	RDC - WC		65	Porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	
-	RDC - SdE		66	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
70	RDC - SdE	A	67	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
71	RDC - SdE	A	67	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
72	RDC - SdE	B	68	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,10	0,1	
73	RDC - SdE	B	68	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
74	RDC - SdE	C	69	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
75	RDC - SdE	C	69	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,10	0,1	
76	RDC - SdE	D	70	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
77	RDC - SdE	D	70	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
78	RDC - SdE		71	Plafond	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
79	RDC - SdE		71	Plafond	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
-	RDC - SdE		72	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
-	RDC - SdE		73	Fenêtre intérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
-	RDC - SdE		74	Fenêtre extérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
80	RDC - SdE		75	Porte	Bois	Peinture	0,10	0,1	
81	RDC - SdE		75	Porte	Bois	Peinture	0,05	0,1	
82	RDC - Chambre		76	Sol	Béton	Plastique (lino)	0,04	0,1	
83	RDC - Chambre		76	Sol	Béton	Plastique (lino)	0,09	0,1	
84	RDC - Chambre	A	77	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
85	RDC - Chambre	A	77	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
86	RDC - Chambre	B	78	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
87	RDC - Chambre	B	78	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,01	0,1	
88	RDC - Chambre	C	79	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
89	RDC - Chambre	C	79	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,10	0,1	
90	RDC - Chambre	D	80	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
91	RDC - Chambre	D	80	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
92	RDC - Chambre		81	Plafond	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
93	RDC - Chambre		81	Plafond	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
94	RDC - Chambre		82	Plinthes	Bois	Peinture	0,08	0,1	
95	RDC - Chambre		82	Plinthes	Bois	Peinture	0,04	0,1	
-	RDC - Chambre		83	Fenêtre intérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Chambre		84	Fenêtre extérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
96	RDC - Chambre		85	Porte	Bois	Peinture	0,05	0,1	
97	RDC - Chambre		85	Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	
-	RDC - Séjour		86	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
98	RDC - Séjour	A	87	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
99	RDC - Séjour	A	87	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
100	RDC - Séjour	B	88	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
101	RDC - Séjour	B	88	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
102	RDC - Séjour	C	89	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
103	RDC - Séjour	C	89	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
104	RDC - Séjour	D	90	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
105	RDC - Séjour	D	90	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
106	RDC - Séjour		91	Plafond	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
107	RDC - Séjour		91	Plafond	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
-	RDC - Séjour		92	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Séjour		93	Fenêtre 1 intérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Séjour		94	Fenêtre 1 extérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Séjour		95	Fenêtre 2 intérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Séjour		96	Fenêtre 2 extérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
108	RDC - Séjour		97	Porte	Bois	Peinture	0,10	0,1	
109	RDC - Séjour		97	Porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	
-	RDC - Salon		98	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
110	RDC - Salon	A	99	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
111	RDC - Salon	A	99	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
112	RDC - Salon	B	100	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
113	RDC - Salon	B	100	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
114	RDC - Salon	C	101	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,10	0,1	
115	RDC - Salon	C	101	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
116	RDC - Salon	D	102	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
117	RDC - Salon	D	102	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
118	RDC - Salon		103	Plafond	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
119	RDC - Salon		103	Plafond	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
-	RDC - Salon		104	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Salon		105	Fenêtre intérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Salon		106	Fenêtre extérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
120	RDC - Salon		107	Porte	Bois	Peinture	0,09	0,1	
121	RDC - Salon		107	Porte	Bois	Peinture	0,01	0,1	
-	RDC - Placard		108	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
122	RDC - Placard	A	109	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
123	RDC - Placard	A	109	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
124	RDC - Placard	B	110	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
125	RDC - Placard	B	110	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
126	RDC - Placard	C	111	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
127	RDC - Placard	C	111	Mur	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
128	RDC - Placard	D	112	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
129	RDC - Placard	D	112	Mur	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
130	RDC - Placard		113	Plafond	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
131	RDC - Placard		113	Plafond	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
-	RDC - Placard		114	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
132	RDC - Placard		115	Porte	Metal	Peinture	0,01	0,1	
133	RDC - Placard		115	Porte	Metal	Peinture	0,07	0,1	
-	RDC - Cuisine		116	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
134	RDC - Cuisine	A	117	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
135	RDC - Cuisine	A	117	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
136	RDC - Cuisine	B	118	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,01	0,1	
137	RDC - Cuisine	B	118	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
138	RDC - Cuisine	C	119	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
139	RDC - Cuisine	C	119	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
140	RDC - Cuisine	D	120	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
141	RDC - Cuisine	D	120	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
142	RDC - Cuisine		121	Plafond	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
143	RDC - Cuisine		121	Plafond	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
-	RDC - Cuisine		122	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Cuisine		123	Fenêtre intérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Cuisine		124	Fenêtre extérieure	PVC		NM		Absence de revêtement
144	RDC - Cuisine		125	Porte	Bois	Peinture	0,03	0,1	
145	RDC - Cuisine		125	Porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	
-	RDC - Entrée 2		126	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
146	RDC - Entrée 2	A	127	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
147	RDC - Entrée 2	A	127	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
148	RDC - Entrée 2	B	128	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
149	RDC - Entrée 2	B	128	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
150	RDC - Entrée 2	C	129	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,10	0,1	
151	RDC - Entrée 2	C	129	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
152	RDC - Entrée 2	D	130	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,05	0,1	
153	RDC - Entrée 2	D	130	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
154	RDC - Entrée 2		131	Plafond	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
155	RDC - Entrée 2		131	Plafond	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
-	RDC - Entrée 2		132	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Entrée 2		133	Fenêtre intérieure	Carreaux verre		NM		Absence de revêtement



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
-	RDC - Entrée 2		134	Fenêtre extérieure	Carreaux verre		NM		Absence de revêtement
156	RDC - Entrée 2		135	Porte	Bois	Peinture	0,08	0,1	
157	RDC - Entrée 2		135	Porte	Bois	Peinture	0,08	0,1	
-	RDC - Dégagement		136	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
158	RDC - Dégagement	A	137	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
159	RDC - Dégagement	A	137	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
160	RDC - Dégagement	B	138	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
161	RDC - Dégagement	B	138	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
162	RDC - Dégagement	C	139	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
163	RDC - Dégagement	C	139	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
164	RDC - Dégagement	D	140	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
165	RDC - Dégagement	D	140	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,10	0,1	
-	RDC - Dégagement		141	Plafond	Fibralith		NM		Absence de revêtement
-	RDC - Dégagement		142	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
166	RDC - Dégagement		143	Porte	Bois	Peinture	0,08	0,1	
167	RDC - Dégagement		143	Porte	Bois	Peinture	0,09	0,1	
-	RDC - Escalier		144	Sol	Moquette		NM		Absence de revêtement
168	RDC - Escalier	A	145	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
169	RDC - Escalier	A	145	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
170	RDC - Escalier	B	146	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
171	RDC - Escalier	B	146	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
172	RDC - Escalier	C	147	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
173	RDC - Escalier	C	147	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
174	RDC - Escalier	D	148	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
175	RDC - Escalier	D	148	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
176	RDC - Escalier		149	Plafond	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
177	RDC - Escalier		149	Plafond	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
-	Étage - Dégagement		150	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
178	Étage - Dégagement	A	151	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,01	0,1	
179	Étage - Dégagement	A	151	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
180	Étage - Dégagement	B	152	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
181	Étage - Dégagement	B	152	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
182	Étage - Dégagement	C	153	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
183	Étage - Dégagement	C	153	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
184	Étage - Dégagement	D	154	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
185	Étage - Dégagement	D	154	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
186	Étage - Dégagement		155	Plafond	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
187	Étage - Dégagement		155	Plafond	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
-	Étage - Dégagement		156	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
188	Étage - Dégagement		157	Garde corps	Métal	Peinture	0,05	0,1	
189	Étage - Dégagement		157	Garde corps	Métal	Peinture	0,02	0,1	
-	Étage - WC		158	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
190	Étage - WC	A	159	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,06	0,1	
191	Étage - WC	A	159	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
192	Étage - WC	B	160	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
193	Étage - WC	B	160	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
194	Étage - WC	C	161	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
195	Étage - WC	C	161	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
196	Étage - WC	D	162	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
197	Étage - WC	D	162	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,01	0,1	
198	Étage - WC		163	Plafond	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
199	Étage - WC		163	Plafond	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
-	Étage - WC		164	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
200	Étage - WC		165	Porte	Bois	Peinture	0,04	0,1	
201	Étage - WC		165	Porte	Bois	Peinture	0,05	0,1	
-	Étage - SdE		166	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
202	Étage - SdE	A	167	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
203	Étage - SdE	A	167	Mur	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
204	Étage - SdE	B	168	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
205	Étage - SdE	B	168	Mur	Plâtre	Peinture	0,10	0,1	
206	Étage - SdE	C	169	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
207	Étage - SdE	C	169	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
208	Étage - SdE	D	170	Mur	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
209	Étage - SdE	D	170	Mur	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
210	Étage - SdE		171	Plafond	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
211	Étage - SdE		171	Plafond	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
-	Étage - SdE		172	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
212	Étage - SdE		173	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,06	0,1	
213	Étage - SdE		173	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,02	0,1	
214	Étage - SdE		174	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,04	0,1	
215	Étage - SdE		174	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
216	Étage - SdE		175	Porte	Bois	Peinture	0,08	0,1	
217	Étage - SdE		175	Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	
-	Étage - Cuisine		176	Sol	Carrelage		NM		Absence de revêtement
218	Étage - Cuisine	A	177	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
219	Étage - Cuisine	A	177	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
220	Étage - Cuisine	B	178	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
221	Étage - Cuisine	B	178	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
222	Étage - Cuisine	C	179	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
223	Étage - Cuisine	C	179	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
224	Étage - Cuisine	D	180	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
225	Étage - Cuisine	D	180	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
226	Étage - Cuisine		181	Plafond	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
227	Étage - Cuisine		181	Plafond	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
-	Étage - Cuisine		182	Plinthes	Carrelage		NM		Absence de revêtement
228	Étage - Cuisine		183	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,08	0,1	
229	Étage - Cuisine		183	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,01	0,1	
230	Étage - Cuisine		184	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,02	0,1	
231	Étage - Cuisine		184	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,03	0,1	
232	Étage - Cuisine		185	Porte	Bois	Peinture	0,01	0,1	
233	Étage - Cuisine		185	Porte	Bois	Peinture	0,05	0,1	
-	Étage - Chambre 1		186	Sol	Moquette collée		NM		Absence de revêtement
234	Étage - Chambre 1	A	187	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,01	0,1	
235	Étage - Chambre 1	A	187	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,07	0,1	
236	Étage - Chambre 1	B	188	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,04	0,1	
237	Étage - Chambre 1	B	188	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
238	Étage - Chambre 1	C	189	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,01	0,1	
239	Étage - Chambre 1	C	189	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,05	0,1	
240	Étage - Chambre 1	D	190	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
241	Étage - Chambre 1	D	190	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
242	Étage - Chambre 1		191	Plafond	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
243	Étage - Chambre 1		191	Plafond	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
244	Étage - Chambre 1		192	Plinthes	Bois	Peinture	0,03	0,1	
245	Étage - Chambre 1		192	Plinthes	Bois	Peinture	0,03	0,1	
246	Étage - Chambre 1		193	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,09	0,1	
247	Étage - Chambre 1		193	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
248	Étage - Chambre 1		194	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,03	0,1	
249	Étage - Chambre 1		194	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
250	Étage - Chambre 1		195	Porte	Bois	Peinture	0,09	0,1	
251	Étage - Chambre 1		195	Porte	Bois	Peinture	0,02	0,1	
-	Étage - Chambre 2		196	Sol	Moquette collée		NM		Absence de revêtement
252	Étage - Chambre 2	A	197	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,08	0,1	
253	Étage - Chambre 2	A	197	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
254	Étage - Chambre 2	B	198	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
255	Étage - Chambre 2	B	198	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,09	0,1	
256	Étage - Chambre 2	C	199	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,05	0,1	
257	Étage - Chambre 2	C	199	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,03	0,1	
258	Étage - Chambre 2	D	200	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,02	0,1	
259	Étage - Chambre 2	D	200	Mur	Plâtre	Tapisserie	0,01	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
260	Étage - Chambre 2		201	Plafond	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
261	Étage - Chambre 2		201	Plafond	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
262	Étage - Chambre 2		202	Plinthes	Bois	Peinture	0,08	0,1	
263	Étage - Chambre 2		202	Plinthes	Bois	Peinture	0,03	0,1	
264	Étage - Chambre 2		203	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
265	Étage - Chambre 2		203	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,08	0,1	
266	Étage - Chambre 2		204	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
267	Étage - Chambre 2		204	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,09	0,1	
268	Étage - Chambre 2		205	Porte	Bois	Peinture	0,10	0,1	
269	Étage - Chambre 2		205	Porte	Bois	Peinture	0,03	0,1	
-	Étage - Bureau		206	Sol	Moquette collée		NM		Absence de revêtement
270	Étage - Bureau	A	207	Mur	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
271	Étage - Bureau	A	207	Mur	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
272	Étage - Bureau	B	208	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
273	Étage - Bureau	B	208	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
274	Étage - Bureau	C	209	Mur	Plâtre	Peinture	0,10	0,1	
275	Étage - Bureau	C	209	Mur	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
276	Étage - Bureau	D	210	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
277	Étage - Bureau	D	210	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
278	Étage - Bureau		211	Plafond	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
279	Étage - Bureau		211	Plafond	Plâtre	Peinture	0,10	0,1	
280	Étage - Bureau		212	Plinthes	Bois	Peinture	0,09	0,1	
281	Étage - Bureau		212	Plinthes	Bois	Peinture	0,07	0,1	
282	Étage - Bureau		213	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,03	0,1	
283	Étage - Bureau		213	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,05	0,1	
284	Étage - Bureau		214	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,05	0,1	
285	Étage - Bureau		214	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,05	0,1	
286	Étage - Bureau		215	Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	
287	Étage - Bureau		215	Porte	Bois	Peinture	0,03	0,1	
-	Étage - Placard		216	Sol	Moquette collée		NM		Absence de revêtement
288	Étage - Placard	A	217	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
289	Étage - Placard	A	217	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
290	Étage - Placard	B	218	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
291	Étage - Placard	B	218	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
292	Étage - Placard	C	219	Mur	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
293	Étage - Placard	C	219	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
294	Étage - Placard	D	220	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
295	Étage - Placard	D	220	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
296	Étage - Placard		221	Plafond	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
297	Étage - Placard		221	Plafond	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
-	Étage - Placard		222	Plinthes	Bois		NM		Absence de revêtement
298	Étage - Placard		223	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,02	0,1	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
299	Étage - Placard		223	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	0,10	0,1	
300	Étage - Placard		224	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,07	0,1	
301	Étage - Placard		224	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	0,04	0,1	
-	Étage - Placard		225	Porte	Metal		NM		Absence de revêtement
-	Étage - Rangement 1		226	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
302	Étage - Rangement 1	A	227	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
303	Étage - Rangement 1	A	227	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
304	Étage - Rangement 1	B	228	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
305	Étage - Rangement 1	B	228	Mur	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
306	Étage - Rangement 1	C	229	Mur	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
307	Étage - Rangement 1	C	229	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
308	Étage - Rangement 1	D	230	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
309	Étage - Rangement 1	D	230	Mur	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
310	Étage - Rangement 1		231	Plafond	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
311	Étage - Rangement 1		231	Plafond	Plâtre	Peinture	0,10	0,1	
-	Étage - Rangement 1		232	Plinthes	Bois		NM		Absence de revêtement
-	Étage - Rangement 1		233	Fenêtre intérieure	Métal		NM		Absence de revêtement
-	Étage - Rangement 1		234	Fenêtre extérieure	Métal		NM		Absence de revêtement
312	Étage - Rangement 1		235	Porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	
313	Étage - Rangement 1		235	Porte	Bois	Peinture	0,10	0,1	
-	Étage - Rangement 2		236	Sol	Béton		NM		Absence de revêtement
314	Étage - Rangement 2	A	237	Mur	Plâtre	Peinture	0,09	0,1	
315	Étage - Rangement 2	A	237	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
316	Étage - Rangement 2	B	238	Mur	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
317	Étage - Rangement 2	B	238	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
318	Étage - Rangement 2	C	239	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
319	Étage - Rangement 2	C	239	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
320	Étage - Rangement 2	D	240	Mur	Plâtre	Peinture	0,08	0,1	
321	Étage - Rangement 2	D	240	Mur	Plâtre	Peinture	0,03	0,1	
322	Étage - Rangement 2		241	Plafond	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
323	Étage - Rangement 2		241	Plafond	Plâtre	Peinture	0,04	0,1	
-	Étage - Rangement 2		242	Plinthes	Bois		NM		Absence de revêtement
-	Étage - Rangement 2		243	Fenêtre intérieure	Métal		NM		Absence de revêtement
-	Étage - Rangement 2		244	Fenêtre extérieure	Métal		NM		Absence de revêtement
324	Étage - Rangement 2		245	Porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	
325	Étage - Rangement 2		245	Porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Observations
326	Jardin		246	Portillon	Métal	Peinture	0,02	0,1	
327	Jardin		246	Portillon	Métal	Peinture	0,06	0,1	
328	Jardin		247	Garde corps	Métal	Peinture	0,10	0,1	
329	Jardin		247	Garde corps	Métal	Peinture	0,08	0,1	

D. Commentaires et signature

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Aucun document n'a été remis**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Aucun accompagnateur**

Fait à **JUGON LES LACS**, le **10/03/2025**
Par : **COLLET Yann**



E. Méthodologie d'intervention

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage.

Identification des locaux et des zones

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux concernés par la démolition. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux concernés par la démolition n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.

Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux concernés par la démolition et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Si le bâtiment à démolir comporte des faïences, le repérage est nécessaire.

Identification des matériaux

Les matériaux susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'un repérage par le diagnostiqueur.

Choix des points de mesures

Toutes les unités de diagnostic impactées par la démolition font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

F. Notice d'information à remettre au donneur d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine -t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- ❖ en travaillant sans protection,
- ❖ en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- ❖ en se rongant les ongles,
- ❖ en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- ❖ Exploiter le diagnostic plomb avant démolition pour construire le projet de démolition
- ❖ Remettre le diagnostic plomb avant démolition aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- ❖ Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage
- ❖ mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- ❖ Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- ❖ Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- ❖ Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- ❖ Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- ❖ Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - ✓ interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - ✓ rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - ✓ interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ✓ ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- ❖ des conseils dans le choix des protections,
- ❖ une aide à l'information et à la formation,
- ❖ une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



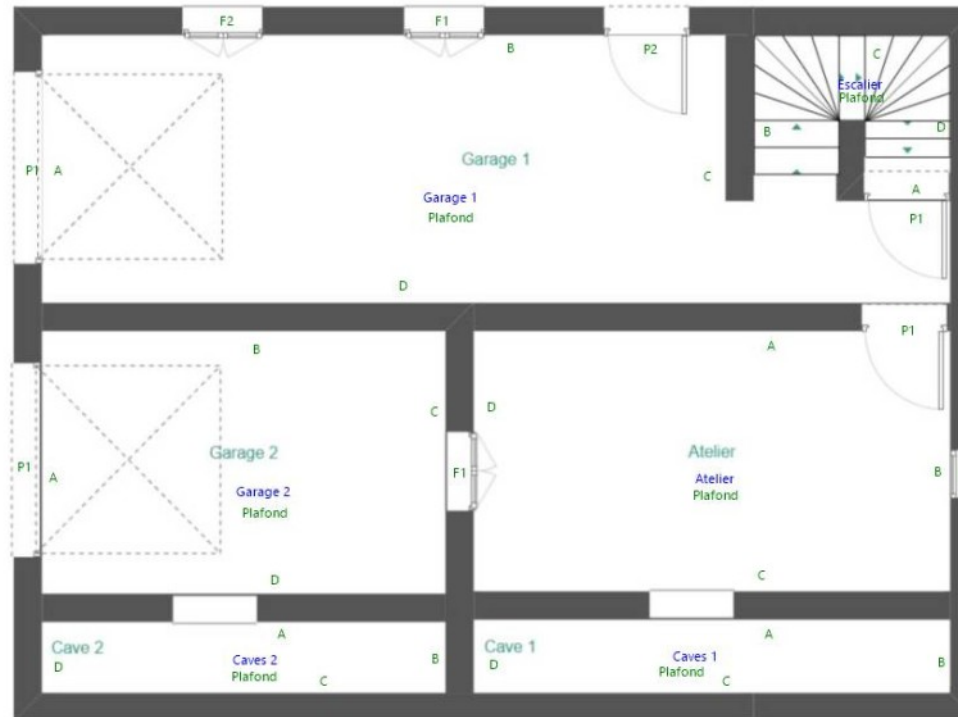
Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- ❖ le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- ❖ la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- ❖ Les guides de prévention :
 - ✓ Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - ✓ Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

G. Planches de repérage

Sous sol

Annexe au rapport : **EPFBR3_01_20250211_21-22084-1_BATD_DEML**Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNESBien : 22 RUE DE PENTHIEVRE
22270 JUGON LES LACSEtabli par : COLLET Yann
Société : AED Groupe
Le : 10/03/2025Croquis 1 / 4
Version : V01
du : 10/03/2025



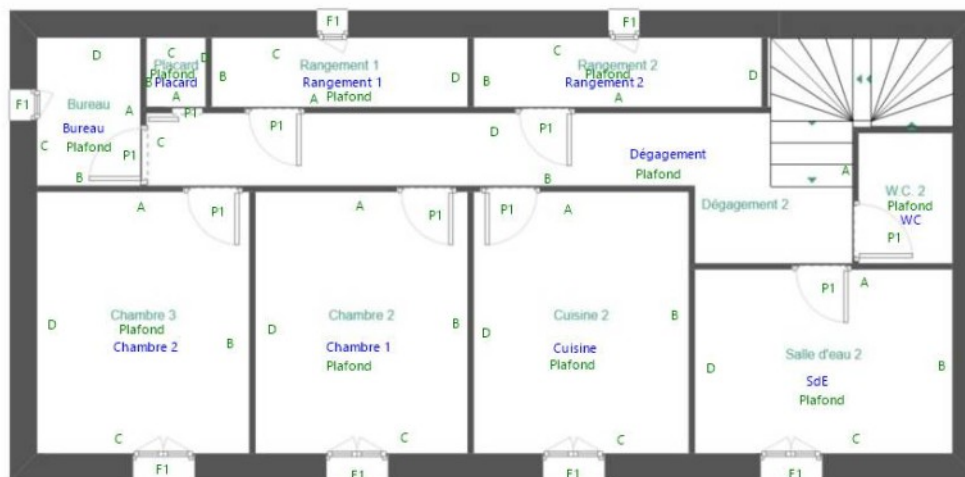
Rdc

Annexe au rapport : EPFBR3_01_20250211_21-22084-1_BATD_DEML

Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNESBien : 22 RUE DE PENTHIEVRE
22270 JUGON LES LACSEtabli par : COLLET Yann
Société : AED Groupe
Le : 10/03/2025

Croquis 2 / 4

Version : V01
du : 10/03/2025



1 er etage

Annexe au rapport : **EPFBR3_01_20250211_21-22084-1_BATD_DEML**

Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES

Bien :	22 RUE DE PENTHIEVRE 22270 JUGON LES LACS
--------	--

Etabli par :	COLLET Yann
Société :	AED Groupe
Le :	10/03/2025

Croquis 3 / 4	
Version :	V01
du :	10/03/2025



toiture et extérieur

Annexe au rapport : **EPFBR3_01_20250211_21-22084-1_BATD_DEML**

Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES

Bien : 22 RUE DE PENTHIEVRE
22270 JUGON LES LACS

Établi par : COLLET Yann
Société : AED Groupe
Le : 10/03/2025

Croquis 4 / 4
Version : V01
du : 10/03/2025



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI5542 Version 005

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur COLLET Yann

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 23/12/2024 - Date d'expiration : 22/12/2031
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 23/12/2024 - Date d'expiration : 22/12/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 23/12/2024.

Etienne Lamy

[1] Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4 0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev19

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

COLLET Yann
sous le numéro 18-1262

Cette certification concerne la spécialité de diagnostics immobiliers suivante :



CREP

Prise d'effet : 25/09/2023

Validité : 24/09/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

18-1262 - v4 - 26/09/2023





SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 05 57 34 06 62
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

AED Expertises
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

AED Services
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **27/12/2024**, garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

- Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique.
- Repérages et examens visuels avant travaux, avant démolitions dans les différents types d'établissements (tels ERP Catégories 1 à 4, IGH....) comme le prévoit le Code du travail.
- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.
- Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
- Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
- Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique.

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE

DIAGNOSTICS PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les garanties s'exercent à concurrence des montants des garanties du tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **27/12/2024** au **01/07/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 9 janvier 2025

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance